

RELOGEMENT DES FAMILLES SINISTREES  
LORS DE LA DEPRESSION TROPICALE CLOTILDA

AUTORISATION DE CONSENTIR DES BAUX A CONSTRUCTION

**LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Un financement pour trente-quatre Logements Evolutifs Sociaux (L.E.S.) destinés à reloger des familles sinistrées lors du passage de la dépression tropicale Clotilda a été alloué à la Commune de Saint-Denis sur les crédits de la Ligne Budgétaire Unique 1988.

Ces logements pourront être réalisés en plusieurs groupes sur les terrains communaux cadastrés sections BN no 145, BT no 372, BZ no 615, CP no 52 et CS no 521 respectivement sis à Prima, à Sainte-Clotilde, à la Montagne, à Saint-François et à Bois-de-Nèfles.

Conformément aux exigences de l'Etat en matière de L.E.S., les terrains d'assiette devront être mis à la disposition des bénéficiaires sous la forme de baux à construction d'une durée minimale de vingt ans. Les intéressés délègueront la maîtrise d'ouvrage à la Commune qui collectera les financements et dirigera les travaux.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer des baux à construction avec les personnes ci-après désignées, et à recevoir de leur part délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction des logements.

<u>NOMS - Prénoms</u>	<u>Adresses</u>
1 - AGATHE M. Néolline .....	9 Cité Moril Fontaine / Camélias
2 - ALI Adji .....	87 Rue Sainte-Marie
3 - ANVILLE M. Daisy .....	Propriété Moril Fontaine / Camélias
4 - ALTIERI Guy Jules .....	PK 12 / Brûlé
5 - BARAN Joel J. Baptiste .....	29 Ruelle Magnan / Butor
6 - BEGUE René Paul .....	Ruelle Grondin / Patates-à-Durand
7 - DALLEAU Jean Denis .....	1 Chemin des Bambous / Grand Canal

NOMS - Prénoms	Adresses
8 - DALLEAU M. Berthe .....	33 Chemin du Piton / Saint-François
9 - DUBERVILLE Roger Jh .....	8 Route des Bringelliers
10 - DIJOUX Christian .....	3 A Rue d'Alsace
11 - ELEONORE Guy .....	25 Lotissement Terre Rouge / Montagne
12 - Veuve GERMANE Emilienne ....	25 Chemin Canal / Domenjod
13 - GRELIN Anthonine .....	9 bis Cité Moril Fontaine / Camélias
14 - GRONDIN M. Claude .....	La Falaise / Cité des Lauriers / Camélias
15 - JAMS Jh Jean Baptiste .....	28 Chemin de Cotte / Montagne
16 - JEAN BAPTISTE Léon Raphael	53 Chemin de Cotte / Montagne
17 - LACOURDRAY Gaetan .....	17 Chemin de Lourdes / Brûlé
18 - LONGIN L. Euphrasie .....	Colline / Brûlé
19 - MARCELY Vivienne .....	9 bis Ruelle Técher
20 - MARSAN Raphael .....	29 Chemin Piton / Saint-François
21 - MOUCAZAMBO M. Elise .....	10 Ruelle Poncereau / Rue de Caen
22 - MOUNOUMA M. Clélie .....	16 Chemin Tournesol / Bretagne
23 - NATIVEL M. Hélène .....	Terrain Quentin / Moufia
24 - NANOU Sully .....	5 Rue d'Alsace
25 - PIERRE Jean Benoît .....	99 Route Stade de l'Est
26 - Veuve SEVAGAMY Michel .....	85 Avenue Delattre de Tassigny / Sainte-Clotilde
27 - TANGATCHY M. Hélène .....	32 Quai Ouest
28 - THOMAS M. Clémence .....	La Colline / Brûlé
29 - TRECASSE Xavier Pierre .....	54 Route des Goyaviers / Montagne

NOMS - Prénoms	Adresses
30 - VENEROSY Emilien .....	Route des Azalées / Brûlé
31 - VILPONT Christian .....	81 Rue des Goyaves / Sainte-Clotilde
32 - ANGAMA Bernadette .....	
33 - FONTAINE M. Rose May .....	11 Cité Moril Fontaine
34 - DIJOUX M. Adèle .....	
35 - ERODE Richard .....	Allée des Spinelles / Bellepierre
36 - CHAMAND Clarice .....	11 Lotissement Figuiers / Montagne (c/o parents)
37 - SAUVERE Marie Lys .....	Montagne
38 - BUGINIE J. Jacques .....	1 Allée des Topazes / Bellepierre

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE  
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable.

Commission du Cadre de Vie

Elle est également favorable.

Il s'agit du relogement définitif des dernières familles sinistrées de Clotilda.

Dans le cas où la vente du terrain serait exigée par la réglementation, il conviendrait de le faire au franc symbolique et, peut-être, d'envisager un lotissement groupé sur un seul terrain communal.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

Il est cependant à noter que, dans le cas d'un lotissement groupé, la Commune aura à sa charge un coût de VRD supérieur.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

